



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professeurs techniques

Question écrite n° 37841

Texte de la question

M René André attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs techniques, chefs de travaux de lycée professionnel. Ceux-ci, depuis de longues années, souhaitent pouvoir accéder au tour extérieur aux corps des certifiés. De nombreuses promesses leur ont été faites ; la dernière date de 1985 où il leur était indiqué : « que le secrétaire d'État au budget venait de confirmer (au secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique et technologique) son accord pour instituer des chefs de travaux ayant dix ans d'ancienneté à un tour extérieur d'accès au corps des certifiés ». À l'heure actuelle, les chefs de travaux sont environ 1 500 et on crée chaque année un concours d'accès où soixante places sont réservées aux professeurs et aux chefs de travaux de moins de quarante-cinq ans et soixante autres places sont également réservées sur une liste d'aptitude à ceux de plus de quarante-cinq ans. Il lui demande s'il envisage le maintien de ce concours ou s'il en prévoit la suppression pure et simple pour les chefs de travaux puisqu'en réalité ils ont, pour acquérir leur titre de chef de travaux, déjà dû passer un concours du même type. Envisage-t-il également d'intégrer les primes dans le salaire des chefs de travaux de façon que soit reconnue concrètement leur différence de responsabilité par rapport à d'autres membres du corps enseignant.

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37841

Rubrique : Enseignement secondaire: personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1097